

Factures d'eau potable – Factures d'assainissement : **quelles différences ?**

Depuis la création du Syndicat d'Assainissement les Roselières en 2011, les abonnés des communes historiques de La Haye du Puits, St-Symphorien-le-Valois, Montgardon et Bolleville, et qui sont raccordés au réseau d'assainissement collectif, reçoivent deux types de factures. Il s'agit dès lors de distinguer :

- Vos factures d'eau potable (deux fois par an) émanant, d'une part, de la Mairie de La Haye pour les habitants de La Haye du Puits et, d'autre part, de la société SAUR pour les abonnés de St-Symphorien-le-Valois, Montgardon et Bolleville.
- Vos factures d'assainissement (deux fois par an également, en juillet et décembre) émanant toutes du Syndicat d'Assainissement les Roselières.

Vos factures d'alimentation en eau potable concernent l'eau propre à la consommation que vous utilisez quotidiennement (pour boire, faire à manger, vous laver...).

Vos factures d'assainissement, elles, sont relatives au fonctionnement de la filière de collecte, de traitement et d'évacuation de l'ensemble de vos eaux usées (W-C, éviers, lavabos, douches...) vers une station d'épuration adaptée.

Cet assainissement des eaux usées est capital pour éviter toute pollution du milieu naturel et, ainsi, contribuer à l'hygiène de chacun et à la préservation de l'environnement.

Il faut savoir que lorsque les eaux usées sont rejetées directement dans la nature, les probabilités de maladies hydriques (c'est-à-dire liées à l'eau) augmentent de manière considérable.

Par ailleurs, le fonctionnement de la station d'épuration est fortement impacté par les eaux parasites (pluies et puits) entrant dans le réseau d'assainissement. Il est donc du devoir de chacun de veiller à une bonne séparation entre les eaux pluviales et les eaux usées. Cela permettra d'éviter, à terme, une augmentation du coût du mètre cube traité et, dès lors, une hausse de vos factures d'assainissement. En cas de doute concernant la séparation de vos réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées, le service technique du Syndicat des Roselières se tient à votre disposition pour un diagnostic approfondi.

Enfin, pour toutes explications concernant le calcul de vos factures d'assainissement, vous pouvez prendre contact avec le service facturation du Syndicat des Roselières : route de Barneville – St-Symphorien-le-Valois – 50250 LA HAYE - 02.33.07.51.21 - siaeu.lesroselieres@orange.fr.